

**Imprimé CERFA N° 13 614\*01**

**Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées**



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION**  
**DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
	Nom et Prénom :
ou	Dénomination (pour les personnes morales) : INTEROR
	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Geoffroy WAROQUEAUX
Adresse :	ZI des Dunes, Rue des Garennes CALAIS 62100
	Nature des activités : CHIMIE FINE PHARMACEUTIQUE
	Qualification : Président

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)  <b>Cf. dossier de demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées (DEP) – Projet d'extension du site industriel INTEROR- Commune de Calais (62) Chapitre 6 «Conclusion sur la DEP »</b>
B1 – Pouillot fitis Phylloscopus trochilus	<b>Oiseaux protégés à enjeu stationnel moyen à assez fort, nicheurs dans l'AEI (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » de la DEP)</b>
B2 – Linotte mélodieuse Linaria cannabina	
B3 Goéland argenté Larus argentatus	<b>Oiseaux protégés à enjeu stationnel moyen à assez fort, nicheurs dans l'AER ou ses abords, et fréquentant plus ou moins régulièrement l'AEI pour la recherche alimentaire ou le repos (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)</b>
B4 – Moineau domestique Passer domesticus	
B5 – Coucou gris Cuculus canorus	
B6 – Faucon crécerelle Falco tinnunculus	
B7 – Accenteur mouchet Prunella modularis	
B8 – Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla	<b>Oiseaux protégés à enjeu stationnel faible, nicheurs dans l'AEI (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)</b>
B9 – Fauvette grisette Sylvia communis	
B10 – Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes	
B11 – Bergeronnette grise Motacilla alba	<b>Oiseaux protégés à enjeu stationnel faible, nicheurs dans l'AER ou ses abords, et fréquentant plus ou moins régulièrement l'AEI pour la recherche alimentaire ou le repos (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)</b>
B12 – Choucas des tours Corvus monedula	
B13 – Mésange bleue Cyanistes caeruleus	
B14 – Mésange charbonnière Parus major	
B15 – Pinson des arbres Fringilla coelebs	
B16 – Pouillot véloce Phylloscopus collybita	
B17 – Hibou moyen-duc	

Asio otus	Chauves-souris à enjeu stationnel faible fréquentant l'AEI (déplacements et chasse) (cf. chapitre 3.5.3 « Chiroptères » et 4.2 « Espèces protégées dans la DEP » et 6 « Conclusion sur la DEP » de la DEP)
B18 – Pic vert	
Picus viridis	
B19 – Pipistrelle commune	
Pipistrellus pipistrellus	
B20 - Pipistrelle de Kuhl	
Pipistrellus kuhlii	
B21 – Pipistrelle de Nathusius	
Pipistrellus nathusii	
B22 – Pipistrelle pygmée	
Pipistrellus pygmaeus	Reptile à enjeu stationnel faible présent dans l'AEI (cf. chapitre 3.5.4 « Reptiles » et 4.2 « Espèces protégées dans la DEP » et 6 « Conclusion sur la DEP » de la DEP)
B23 – Lézard vivipare	
Zootoca vivipara	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

### C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \*

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Dossier de demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées (DEP) – Projet d'extension du site industriel INTEROR- Commune de Calais (62)**

**Cf. chapitre 2 « Justification du projet »**

Suite sur papier libre

### D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \*

Destruction  Préciser : cf. Chapitres 4.3.4 à 4.3.7 « Impacts bruts sur les espèces animales protégées » du dossier Espèces protégées + Chapitre 5.4.2 « Impacts résiduels sur la faune protégée »

Altération  Préciser : cf. Chapitres 4.3.4 à 4.3.7 « Impacts bruts sur les espèces animales protégées » du dossier Espèces protégées + Chapitre 5.4.2 « Impacts résiduels sur la faune protégée »

Dégradation  Préciser : cf. Chapitres 4.3.4 à 4.3.7 « Impacts bruts sur les espèces animales protégées » du dossier Espèces protégées + Chapitre 5.4.2 « Impacts résiduels sur la faune protégée »

**Pour destruction, altération et dégradation d'habitats de nidification et/ou de gagnage pour l'avifaune, de voie de déplacement et de zone de chasse pour les chiroptères, d'habitat de reproduction, d'hibernation et de gagnage pour le Lézard vivipare**

Suite sur papier libre

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPÉRATION \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser : **Écologue**

Formation continue en biologie animale  Préciser :

Autre formation  Préciser :

### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : cf. Chapitre 2.5.2 « Planning du projet » du dossier Espèces protégées – Période des travaux envisagées fin 2023 à l'été 2025

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Région administrative : **Hauts-de-France**

Département : **Pas-de-Calais**

Canton :

Commune : **Calais**

## H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>
Autres mesures <b>protégées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : <b>Cf. Chapitre 5 du Dossier Espèces</b>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Cf. chapitres 5 « Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts écologiques » du dossier de demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées (DEP) – Projet d'extension du site industriel INTEROR-Commune de Calais (62).**

**Une mesure de réduction MR 04 « Aménagement paysager à vocation écologique » vise à restaurer après chantier des espaces verts autour du nouveau bâtiment, qui soient favorables à la flore et à la faune indigène. Les espèces de la faune concernées par la DEP en profiteront.**

**D'autre part, une mesure de compensation mise en œuvre pour la Pensée de Curtis sera également profitable à l'ensemble de la faune dont les espèces protégées concernées par la DEP (cf. MC 01 : Mise en valeur écologique des espaces naturels de l'usine INTEROR préservés du projet » de la DEP).**

**Enfin, une mesure de non-perte nette pour la faune (pose de niochirs et de gîtes) sera mise en œuvre dans le cadre de ce projet (cf. 5.7 « Mesure de non-perte nette » » de la DEP**

Suite sur papier libre

## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

**Un suivi de la faune sera réalisé pour contrôler l'efficacité des mesures ERCA et de non-perte nette mises en œuvre dans le cadre du projet. Ce suivi sera réalisé la 1ère, 2ème, 3ème, 5ème, 10ème, et 15ème année après démarrage du chantier. Un compte rendu annuel sera rédigé et transmis aux services instructeurs - Cf. chapitre 5.3 « Suivis » de la DEP**

\* cocher les cases correspondantes

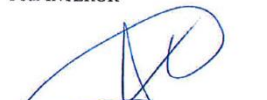
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à CALAIS

Le 16 novembre 2023

Votre signature

Pour INTEROR

  
Monsieur Geoffroy WAROQUEAUX  
Président.

**Imprimé CERFA N° 13 616\*01**

**Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées**



N° 13 616\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION****POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*** **LA DESTRUCTION \*** **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*****DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : INTEROR

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Geoffroy WAROQUEAUX

Adresse : ZI des Dunes, Rue des Garennes  
CALAIS 62100

Nature des activités : CHIMIE FINE PHARMACEUTIQUE

Qualification : Président

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1) Cf. dossier de demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées – Projet d'extension du site industriel INTEROR- Commune de Calais (62) Chapitre 6 «Conclusion sur la DEP »
B1 – Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i> B2 – Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i>	Oiseaux protégés à enjeu stationnel moyen à assez fort, nicheurs dans l'AEI (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)
B7 – Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i> B8 – Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> B9 – Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> B10 – Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	Oiseaux protégés à enjeu stationnel moyen à assez fort, nicheurs dans l'AER ou ses abords, et fréquentant plus ou moins régulièrement l'AEI pour la recherche alimentaire ou le repos (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)
B11 – Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i> B12 – Choucas des tours <i>Corvus monedula</i> B13 – Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i> B14 – Mésange charbonnière <i>Parus major</i> B15 – Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> B16 – Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> B17 – Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i> B18 – Pic vert <i>Picus viridis</i>	Oiseaux protégés à enjeu stationnel faible, nicheurs dans l'AEI (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » de la DEP) Oiseaux protégés à enjeu stationnel faible, nicheurs dans l'AER ou ses abords, et fréquentant plus ou moins régulièrement l'AEI pour la recherche alimentaire ou le repos (cf. chapitre 3.5.1 « Oiseaux » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)
B19 – Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> B20 – Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	(cf. chapitre 3.5.3 « Chiroptères » et 4.2 «Espèces protégées dans la DEP » et 6 «Conclusion sur la DEP » de la DEP)

B21 – Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii	<b>Reptile à enjeu stationnel faible présent dans l'AEI</b> <b>(cf. chapitre 3.5.4 « Reptiles » et 4.2 « Espèces protégées dans la DEP » et 6 « Conclusion sur la DEP » de la DEP)</b>
B22 – Pipistrelle pygmée Pipistrellus pygmaeus	
B23 – Lézard vivipare	
Zootoca vivipara	
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte	

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : <b>Dossier de demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées (DEP) – Projet d'extension du site industriel INTEROR- Commune de Calais (62)</b> <b>Cf. chapitre 2 « Justification du projet »</b>			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION			
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)			
D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *			
Capture définitive	<input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :	
Capture temporaire	<input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place	<input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : <b>Sans objet</b>			

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : <b>Sans objet</b>			
Capture manuelle	<input type="checkbox"/>	Capture au filet	<input type="checkbox"/>
Capture avec époussette	<input type="checkbox"/>	Pièges	<input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de capture	<input type="checkbox"/> Préciser :		
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/> Préciser :		
Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/> Préciser :		
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : <b>sans objet</b>			
Suite sur papier libre			
D2. DESTRUCTION *			
Destruction des nids	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>risque très limité de destruction de nids, d'œufs ou de juvéniles pour les oiseaux nicheurs dans l'AEI - cf. chapitre 4.3.4 « Impacts bruts sur les oiseaux protégés » de la DEP, après mise en œuvre des mesures ME 01 « Optimisation du projet », ME 02 « Organisation du chantier et mise en place de clôtures provisoire » et MR 01 « Adaptation de la période du démarrage du chantier » (chapitre 5 de la DEP),</b>	
Destruction des œufs	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>voir supra</b>	
Destruction des animaux	<input type="checkbox"/>	par animaux prédateurs	<input type="checkbox"/> Préciser :
		Par pièges létaux	<input type="checkbox"/> Préciser :
		Par capture et euthanasie	<input type="checkbox"/> Préciser :
		Par armes de chasse	<input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>destruction éventuelle d'individus de Lézard vivipare en phase chantier (risque très limité) – cf. chapitre 4.3.6 « Impacts bruts sur les reptiles » de la DEP</b>	
Suite sur papier libre			
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *			
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :	

Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/> Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input type="checkbox"/> Préciser :
Utilisation d'armes de tir	<input type="checkbox"/> Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : bruit engendré par les activités de travaux

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : <b>Écologue</b>
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/> Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/> Préciser :

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : **pendant toute la phase chantier de construction du projet Chapitre 2.5.2 « Planning du projet » du dossier de dérogation « Espèces protégées »**  
ou la date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Région administrative : **Hauts-de-France**  
Département : **Pas-de-Calais**  
Canton :  
Commune : **Calais**

**H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés	<input type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

**Mesures pour limiter l'impact sur les espèces protégées concernées par la DEP : « ME 01 Optimisation du projet », « ME 02 : Organisation du chantier et mise en place de clôtures provisoires », « MR 01 : Adaptation de la période du démarrage du chantier », « MR 02 : Mesures classiques de préventions des pollutions », « MR 05 : Mise en œuvre d'un éclairage du site moins nocif pour la faune », « MA 01 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Biodiversité » -**

**Mesures favorables en phase exploitation pour les espèces protégées concernées par la DEP : « MR 04 : Aménagement paysager à vocation écologique », « MC 01 – Mise en valeur écologique des espaces naturels de l'usine INTEROR préservés du projet », « MA 02 : Déplacement de la Pensée de Curtis », « MA 03 : Déplacement de l'Ophrys abeille », « MNP 01 : Petits aménagements pour la faune »**

Toutes ces mesures liées les unes aux autres permettront de créer ou de restaurer des habitats globalement favorables aux espèces protégées concernées par la DEP. Elles sont décrites au chapitre 5 de la DEP.

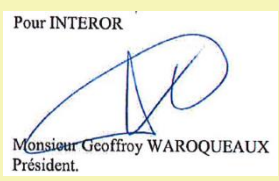
**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

**Un suivi de la faune sera réalisé pour contrôler l'efficacité des mesures ERCA et de non-perte nette mises en œuvre dans le cadre du projet. Ce suivi sera réalisé à la 1ère, 2ème, 3ème, 5ème, 10ème, et 15ème année après démarrage du chantier. Un compte rendu annuel sera rédigé et transmis aux services instructeurs - Cf. chapitre 5.8 « Suivis » de la DEP**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à CALAIS Le 16 novembre 2023 Votre signature	 <p>Pour INTEROR Monsieur Geoffroy WAROQUEAUX Président.</p>
--	---	---



